

BTS NOTARIAT



LES UNITÉS DU RÉFÉRENTIEL

U1 - CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION

Intervenant : professeur de français

L'unité "Culture générale et expression" valide les compétences établies par l'arrêté du 16 novembre 2006 : objectifs, contenus de l'enseignement et référentiel du domaine de la culture générale et de l'expression pour les brevets de technicien supérieur" (publié au B.O. N° 47 du 21 décembre 2006).

U2 - LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE

Intervenant : professeur d'anglais

L'unité de langue vivante étrangère valide les capacités et compétences incluses dans le référentiel.

Les langues vivantes étrangères autorisées sont les suivantes : anglais, allemand, espagnol, italien, portugais.

Cette unité se réfère à trois axes fondamentaux :

- 1) Les objectifs essentiellement professionnels qui impliquent la maîtrise de la langue vivante étrangère en tant que langue véhiculaire ou non.
- 2) Les compétences fondamentales :
 - Compréhension écrite de documents professionnels, brochures, dossiers, articles de presse ...
 - Compréhension orale d'informations à caractère professionnel
 - Expression écrite : prise de notes, rédaction de comptes rendus, de messages ...
 - Expression orale : langue de communication, conversations simples au téléphone ...
- 3) Les connaissances :
 - Les bases linguistiques du programme des classes terminales
 - La morpho syntaxe de la langue utilisée dans les situations professionnelles ciblées
 - La terminologie, le lexique du domaine professionnel

U3 - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE & MANAGERIAL DU NOTARIAT

Intervenant : professeur

Les connaissances économiques et managériales sont mobilisées au cours de 3 activités :

- Les activités notariales dans leur environnement
- Les mécanismes et les opérations concernant l'activité notariale
- Les facteurs d'évolution de l'activité notariale.

U4 - DROIT GÉNÉRAL & DROIT NOTARIAL

Intervenant : professeurs et notaires

Cette unité décrit les compétences juridiques indispensables au traitement des dossiers qui seront confiés au Technicien Supérieur du Notariat :

- Le cadre de la vie juridique
- Les acteurs de la vie juridique et leur état
- La transmission du patrimoine à titre gratuit
- Les droits et les biens
- Les actes et les faits juridiques
- Les actes juridiques liés à l'immobilier
- Les opérations de financement
- Le droit de l'urbanisme et de la construction
- Le droit rural
- Le droit de l'entreprise
- Éléments de fiscalité
- Les règles de droit social applicables au notariat

U5 - TECHNIQUES NOTARIALES

Intervenant : professeurs et notaires

L'objectif de cette unité est de couvrir l'ensemble des activités professionnelles pouvant être confiées au Technicien Supérieur du Notariat. Ces compétences et les savoirs qui leur sont associés, se rapportent aux domaines des personnes et de la famille, de l'immobilier et de l'entreprise.

- Communiquer et s'informer
- S'organiser
- Rédiger des actes
- Accomplir les formalités

U6 - CONDUITE ET PRÉSENTATION D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Intervenant : professeur

L'unité U6 « Conduite et présentation d'activités professionnelles » valide l'acquisition, dans un contexte professionnel global, de savoirs et savoir-faire figurant principalement dans les unités 4 et 5

Pour les candidats en apprentissage, l'épreuve prend appui sur un dossier d'activités professionnelles. Ce document de cinq pages maximum, sans annexe, élaboré par le candidat de façon individuelle, décrit des activités professionnelles caractéristiques du diplôme, conduites à l'occasion des périodes d'activités en milieu professionnel.

